

Le Code Paysafe



Bienvenue dans notre Code Paysafe

“ Ce Code est un élément essentiel de la vie chez Paysafe et la manière dont nous nous comportons et dont nous servons nos clients est essentielle à notre réussite. La confiance est au cœur de tout ce que nous faisons: nous prodiguons des services de confiance et travaillons avec des partenaires de confiance tout en renforçant la confiance de nos parties prenantes.

Pour nous guider, ce Code énonce les règles que nous devons tous suivre, et il fournit aussi des informations vous permettant de trouver des politiques, des normes et des procédures plus détaillées. Il établit les normes qu'il nous incombe de respecter.

Le non-respect de notre Code peut mettre Paysafe et nous-mêmes en danger. Si vous soupçonnez que d'autres membres de l'équipe ne respectent pas notre Code, ou si vous n'êtes pas certains d'une situation, vous devez faire part de vos inquiétudes via notre procédure de dénonciation. Il existe plusieurs options confidentielles à votre disposition si vous n'êtes pas à l'aise de parler à votre supérieur hiérarchique, à votre cadre dirigeant ou à l'équipe RH. Tout d'abord, vous pouvez le signaler à notre équipe interne de dénonciation (whistleblowing@paysafe.com); deuxièmement, vous pouvez contacter notre canal de dénonciation externe, **Lighthouse Services**. Alternativement, si vous préférez, vous pouvez contacter Dagmar Kollmann (dagmar.kollmann@paysafe.com) qui agit en tant que champion de la dénonciation au sein de notre conseil d'administration. Vous trouverez plus de détails sur notre procédure de dénonciation dans ce document.

Ensemble, nous devons mettre notre Code en pratique; notre réputation repose sur nos actions et nos comportements au quotidien.

Merci,
Bruce Lowthers

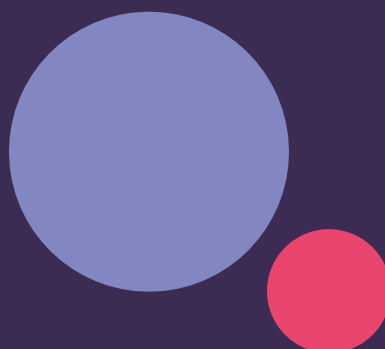


Chef de la direction, Paysafe

”

Table des matières

• Introduction	5
• À qui cette politique s'adresse-t-elle?	5
• Champ d'application	8
• Cadre de la politique de Paysafe	9
• Valeurs de Paysafe	11
• Lois, réglementations et politiques du Groupe	11
• Gestion et contrôle des risques	12
• Délit d'initié	13
• Gestion de l'information	14
• Nos clients	15
• Traitement équitable	16
• Fonction de protection de la vie privée et politique de confidentialité mondiale	17
• Sécurité de l'information	18
• Prévention de la fraude et protection des actifs	19
• Conflits d'intérêts	20
• Lutte contre la corruption, cadeaux et divertissements	22
• Exactitude des registres et déclaration financière	23
• Environnement de travail du Groupe	23
• Demandes du public ou des parties externes	24
• Dénonciation	25



Remarques fondamentales concernant ce document

Utilisation du langage

Tout au long de ce document, les mots « **pourriez** », « **devriez** » et « **devez** » lorsqu'ils sont utilisés dans le contexte des actes du groupe de sociétés Paysafe (**Paysafe**) ou autres, ont les significations précises suivantes :

- (a) « **pourriez** » s'utilise lorsque des solutions de rechange sont tout aussi acceptables.
- (b) « **devriez** » s'utilise lorsqu'une disposition est privilégiée.
- (c) « **devez** » s'utilise lorsqu'une disposition est de rigueur.

Notez que les exigences alternatives ou privilégiées peuvent être qualifiées par Paysafe dans un autre document référencé.

Chacune des entreprises du Groupe Paysafe représente une entité séparée et distincte. Dans cette publication,

toutefois, l'expression collective « **Paysafe** » peut s'utiliser à des fins utiles lorsque nous faisons référence générale à ces entreprises.

De même, les mots « **nous** », « **notre** », « **nos** » et « **nous-mêmes** » s'utilisent dans certains cas pour faire référence aux entreprises du Groupe Paysafe en général. Ces expressions sont également utilisées lorsqu'il n'y a pas de fin utile d'identifier une ou plusieurs entreprises en particulier.

Dans ce document, « **tierce partie** » désigne toute personne ou organisation avec laquelle vous entrez en contact dans le cadre de votre travail pour nous, y compris les clients actuels et potentiels, les fournisseurs, les distributeurs, les contacts commerciaux, les représentants, les conseillers et le gouvernement et les organismes publics, y compris leurs conseillers, représentants et fonctionnaires, politiciens et partis politiques.

Approbation du document

Date d'approbation
Le 1 février 2023

Approuvé par
Conseil d'administration

Date d'entrée en vigueur
Le 1 février 2023

Signé par
Richard Swales
Chef des risques et de la conformité, Paysafe

Champ d'application – Le Code Paysafe s'applique à :		
Unité commerciale Paysafe	Entité Paysafe	Emplacement Paysafe
Toutes	Toutes	Tous



Remarque : Tous les exemplaires imprimés de ce document **NE sont PAS CONTRÔLÉS** et doivent être utilisés à des fins **INFORMATIVES SEULEMENT** puisque les exemplaires imprimés ne seront pas systématiquement mis à jour.

Introduction

Notre politique consiste à mener l'ensemble de nos activités commerciales de manière honnête et éthique. Nous nous efforçons de faire preuve d'ouverture, d'honnêteté et de considération dans l'ensemble de nos rapports. Toute transgression de ces principes pourrait compromettre la réputation de Paysafe, sa situation financière, et potentiellement, les licences nécessaires à l'exploitation de notre entreprise.

Le Code Paysafe est conçu pour préciser et guider la conduite de tous ceux qui travaillent pour notre compte afin de nous aider à maintenir les objectifs et les valeurs de Paysafe.

Ce Code a préséance sur toutes les politiques du Groupe antérieures portant sur la conformité et, en particulier, sur tous les documents de politique antérieurs concernant les codes d'éthique.

D'abord et avant tout, nous devons respecter les exigences juridiques. Advenant un conflit entre ce Code et une loi ou une réglementation pertinente, la loi ou la réglementation pertinente doit être respectée. Si le Code

créé une obligation supérieure, il doit être suivi pourvu qu'il respecte la pleine conformité envers la loi ou la réglementation. Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à vous adresser à votre supérieur hiérarchique et à vos équipes des ressources humaines, juridiques ou de la conformité.

Où trouver de plus amples renseignements?

Des directives plus détaillées et les procédures qu'utilise Paysafe pour assurer la conformité sont énoncées dans les **Politiques Paysafe** pertinentes.

À qui cette politique s'adresse-t-elle?

Le Code Paysafe s'applique à l'ensemble des employés et des gestionnaires de Paysafe ainsi qu'à tous les autres travailleurs qui œuvrent pour notre compte (qu'il s'agisse de conseillers, d'agents contractuels, d'employés en détachement, de bénévoles, de commanditaires ou autres). Il est important que toutes les personnes qui travaillent pour le compte de Paysafe aient une bonne compréhension de ce Code ainsi que de toutes nos politiques pertinentes.

Nous cherchons également à travailler avec des tierces parties qui agissent selon des principes similaires à ceux du présent Code. Pour certaines tierces parties, nous nous efforcerons de leur faire prendre l'engagement contractuel de se conformer aux lois applicables et de travailler conformément à notre Code. Nous attendons de tous ceux qui travaillent avec nous et de leurs employés qu'ils agissent d'une manière conforme à notre Code et suivent ses principes. Paysafe envisagera de résilier les contrats avec des tierces parties lorsque nous estimons qu'elles n'ont pas respecté nos normes ou leurs engagements contractuels.

Dans le cas des administrateurs non salariés de Paysafe, le respect de ce Code est soumis aux dispositions des documents constitutifs de Paysafe et à tout accord d'actionnaire avec Paysafe.

Notre engagement envers le Code et nos responsabilités partagées

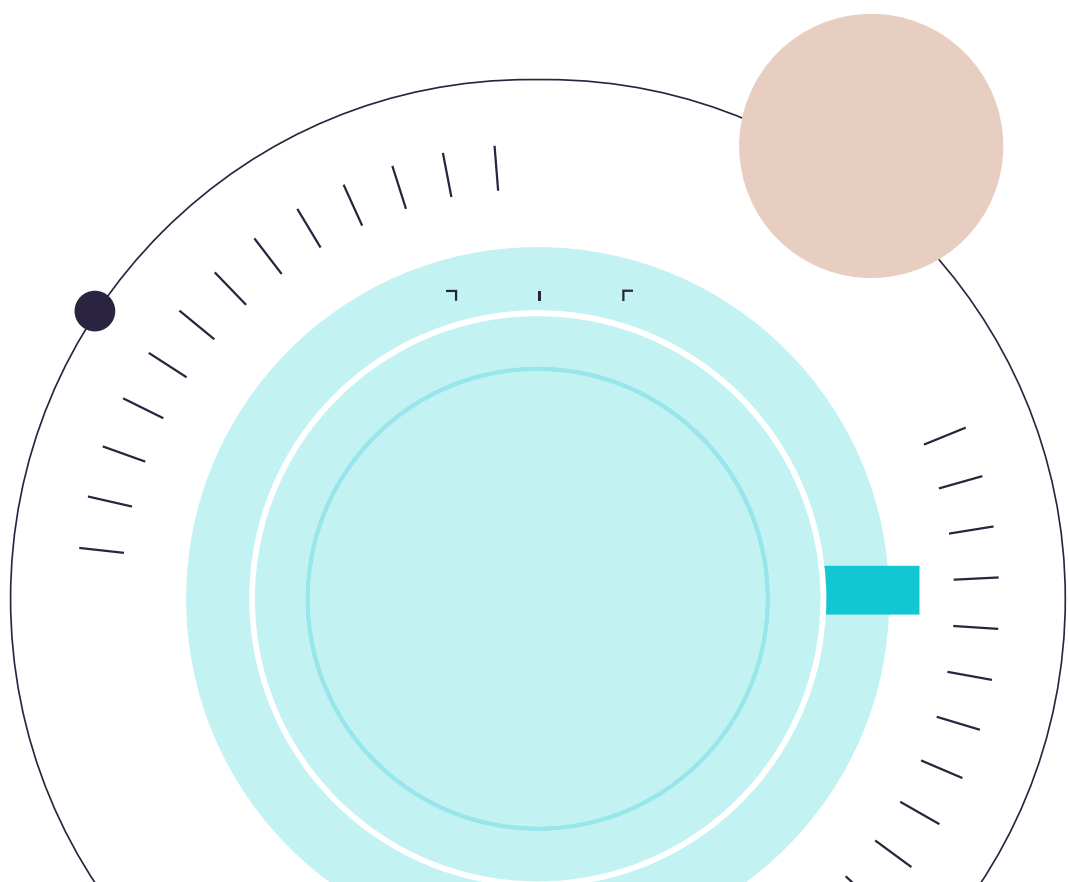
Le Code Paysafe nous fournit un soutien et des conseils afin que nous menions nos activités commerciales de manière éthique et conformément à la loi. Ceci est essentiel à la réussite de Paysafe.

Nous nous attendons à ce que tous les employés de Paysafe s'engagent à respecter le Code et à le suivre à tout moment. Sinon, vous risquez de mettre les autres membres de l'équipe et vous-même en danger. Le non-respect de ce Code constitue une inconduite qui peut entraîner des mesures disciplinaires et même un congédiement.

Si vous dirigez d'autres personnes

Tous nos gestionnaires ont des responsabilités supplémentaires en vertu du Code :

- s'assurer que tous les membres de leur équipe comprennent les exigences du Code et les exigences juridiques applicables et les respectent;
- obliger les membres de leur équipe à se comporter de manière éthique et à respecter le Code et les exigences juridiques;
- être un modèle de leadership éthique et appliquer le Code de façon cohérente;
- soutenir les activités de conformité de Paysafe et veiller à ce que des contrôles de conformité appropriés soient mis en œuvre dans vos équipes; et
- encourager leur équipe à poser des questions et à soulever des préoccupations et s'assurer qu'aucune personne qui dénonce ne subisse de représailles.



Dénoncer

Chez Paysafe, il est de la responsabilité de chacun de s'exprimer chaque fois qu'il y a une question sur le Code ou que nous pensons qu'une infraction ou un méfait a pu se produire.

Si vous avez connaissance, ou soupçonnez, des infractions au Code Paysafe ou d'autres inconduites au lieu du travail, des fautes professionnelles, des comportements illégaux ou contraires à l'éthique, vous devez les dénoncer immédiatement, qu'elles soient liées à vous, à votre supérieur ou à toute autre personne.

Il y a plusieurs façons de dénoncer une préoccupation :

- **contacter :**
 - votre équipe RH locale;
 - notre équipe de dénonciation de la conformité au whistleblowing@paysafe.com;
 - votre supérieur hiérarchique;
 - un cadre dirigeant; ou
 - notre équipe juridique;
- en communiquant avec notre champion de la dénonciation Paysafe; ou
- en utilisant notre canal externe de dénonciation, géré par une tierce partie impartiale, Lighthouse Services, où vous pouvez dénoncer un problème en ligne ou par téléphone en toute confidentialité.

Vous pouvez consulter le lien suivant pour dénoncer vos préoccupations de manière anonyme (<https://www.lighthouse-services.com/paysafe>) ou utiliser le code QR ci-après.



Tolérance zéro en matière de représailles

Nous croyons que dénoncer est toujours la bonne chose à faire. Ainsi, Paysafe a une politique de tolérance zéro en matière de représailles. Si vous soulevez une préoccupation ou signalez une inconduite de bonne foi, vous respectez notre Code. Paysafe ne tolérera aucunes représailles à votre égard. Les représailles seront un acte d'inconduite qui, s'il est avéré, pourrait entraîner des mesures disciplinaires et même le congédiement.

Si vous pensez que vous ou quelqu'un que vous connaissez avez subi des représailles, veuillez nous en informer en contactant votre équipe des ressources humaines ou à travers l'un des canaux ci-dessus.

Champ d'application

Le Code Paysafe couvre ce qui suit :

- **Les lois, les réglementations et les politiques de Paysafe**

vous devez connaître et respecter les lois, les réglementations et les politiques de Paysafe applicables à votre rôle et à vos activités commerciales (y compris celles relatives à la négociation de titres);

- **Gestion et contrôle des risques**

tous les membres de Paysafe doivent jouer leur rôle dans la gestion des risques de l'entreprise, peu importe le poste, la fonction ou l'emplacement. Vous devez comprendre les risques fondamentaux touchant votre domaine de responsabilité et le rôle que vous avez à jouer dans la mise en œuvre et l'exploitation de contrôles internes adaptés et économiques pour atténuer ces risques;

- **Délit d'initié**

vous ne devez pas négocier sur la base d'informations non publiques importantes ou « donner des conseils d'initié » aux autres en partageant avec eux des informations non publiques importantes. Vous ne devez pas commenter les mouvements de cours des actions ou les rumeurs concernant d'autres développements importants de l'entreprise;

- **Gestion de l'information**

vous devez comprendre comment les informations sont gérées et veiller à ce que toutes les informations Paysafe soient de haute qualité, restent pertinentes et soient supprimées le cas échéant, et que des contrôles internes efficaces soient prévus pour empêcher une divulgation inappropriée;

- **Nos clients**

vous devez vous assurer que les clients sont au cœur de tout ce que nous faisons. Vous devez suivre nos principes sur le traitement équitable des clients et d'autres tiers avec lesquels nous faisons affaire;

- **Traitement équitable**

vous devez vous comporter de manière professionnelle et éthique et traiter tous vos collègues, partenaires commerciaux, vendeurs et fournisseurs de façon équitable, honnête et intègre;

- **Fonction de protection de la vie privée et politique de confidentialité mondiale**

vous devez traiter toutes les données personnelles conformément à la politique de confidentialité mondiale de Paysafe, aux normes de confidentialité

mondiales et à toutes les lois applicables;

- **Sécurité de l'information**

vous devez protéger les données des clients, la propriété intellectuelle et les autres actifs d'information détenus de toute forme de vol, de divulgation non autorisée et/ou d'altération;

- **Prévention de la fraude et protection des actifs**

vous devez protéger les actifs de Paysafe de la perte, du vol, de tout usage abusif, des dommages et du gaspillage afin de préserver leur valeur;

- **Conflits d'intérêts**

vous devez toujours agir dans les meilleurs intérêts de Paysafe et éviter les conflits d'intérêts qui menacent des décisions d'affaires objectives et efficaces;

- **Lutte contre la corruption, cadeaux et divertissements**

vous ne devez jamais offrir, donner, solliciter ni accepter de cadeaux ou d'avantages inappropriés à des tiers, ou de leur part, ni vous engager dans toute forme de corruption;

- **Exactitude des registres et déclaration financière**

vous devez tenir des registres complets et exacts et vous assurer que les renseignements que vous fournissez à autrui sont fiables;

- **Environnement de travail du Groupe**

tous les employés ont droit à un environnement de travail pertinent et respectueux. Nous nous engageons à offrir un environnement de travail qui appuie nos valeurs, reconnaît et récompense le rendement et encourage la confiance, le respect des autres et le développement professionnel. Nous ne tolérerons aucune forme d'abus ou de harcèlement des employés, entrepreneurs, fournisseurs, clients ou toute autre personne avec qui nous faisons affaire;

- **Demandes du public ou de parties externes**

vous ne devez pas parler au nom de Paysafe ni divulguer d'information du domaine public, à moins d'y être autorisé; et

- **Dénoncer**

si vous êtes au courant, ou soupçonnez, des infractions au Code Paysafe ou toute autre inconduite, faute professionnelle ou comportement illégal ou contraire à l'éthique en milieu de travail, vous devez le dénoncer immédiatement par l'intermédiaire de nos différents canaux de communication.

Cadre de la politique de Paysafe

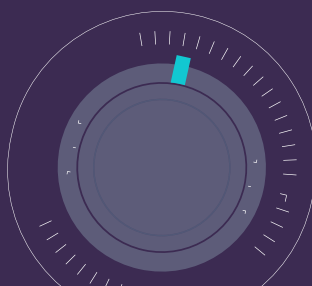
Le cadre de la politique de Paysafe a été conçu pour établir des attentes et des normes au niveau du Groupe ainsi que pour fournir un soutien utile et des directives opérationnelles pour nos entreprises.

Pour ce faire, nous avons mis en œuvre un cadre de politiques globales comportant le Code Paysafe et des politiques des niveaux 1 à 4 :

- Le Code Paysafe : la politique globale avec les documents dérivés Code de déontologie des partenaires de Paysafe et Code des hauts gestionnaires Paysafe;
- Politiques de niveau 1 : politiques d'entreprise stratégiques de haut niveau ayant une portée globale dans Paysafe qui constituent des documents de politique essentiels et directeurs pour l'entreprise ou la fonction concernée;
- Politiques de niveaux 2, 3 et 4 : destinées à soutenir la mise en œuvre interne des politiques de niveau 1.

Ce cadre mondial est présenté à la page suivante et se compose de dix politiques de niveau 1 (qui sont, à leur tour, prises en charge par les politiques de niveau 2, 3 et 4 sous-jacentes) :

- **Conformité mondiale**
Comment empêcher que nos produits soient utilisés pour des activités illégales comme le blanchiment d'argent;
- **Conduite mondiale**
Comment mener nos activités commerciales (notamment, comment assumer nos responsabilités à l'égard du traitement équitable des clients, de la protection des données et de la confidentialité);
- **Gestion mondiale de l'information**
Comment les informations sont gérées chez Paysafe tout au long de leur cycle de vie, de la création à la destruction ou à l'archivage. Ceci est fait conformément aux besoins juridiques, réglementaires et commerciaux;
- **Notre politique mondiale relative à nos employés**
Comment travailler ensemble;
- **Gestion mondiale de la continuité des activités commerciales**
Comment nous gérons la continuité des activités commerciales;
- **Sécurité mondiale**
Comment nous assurons la sécurité de nos systèmes et locaux et protégeons nos données confidentielles;
- **Gestion mondiale des risques d'entreprise**
Comment nous maintenons un système efficace de contrôle interne et de gestion des risques;
- **Confidentialité mondiale**
Comment nous gérons les données et les droits des individus conformément aux obligations juridiques et réglementaires;
- **Technologie de l'information mondiale**
Comment nous organisons nos équipes des technologies de l'information et soutenons nos processus d'affaires;
- **Actifs mondiaux et intégrité financière**
Comment nous maintenons des registres commerciaux exacts, et que nous nous assurons que les renseignements que nous fournissons aux autres sont fiables et comment nous protégeons et utilisons correctement les ressources de l'entreprise.



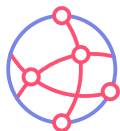
- **Code de conduite Paysafe¹**
- **Politique de conformité mondiale**
- **Politique sur les actifs mondiaux et l'intégrité financière**
- **Politique de conduite mondiale**
- **Politique mondiale relative à nos employés**
- **Politique de gestion mondiale de continuité des affaires**
- **Politique de sécurité mondiale**
- **Politique de confidentialité mondiale**
- **Politique mondiale de gestion de l'information**
- **Politique mondiale de gestion des risques d'entreprise**
- **Politique mondiale des technologies de l'information**



¹ Y compris le Code de déontologie des partenaires de Paysafe et le Code des hauts gestionnaires Paysafe

Valeurs de Paysafe

Paysafe respecte avec fierté quatre valeurs principales qui sont au cœur de tout ce que nous faisons. Ces valeurs sont représentées dans l'ensemble du Code Paysafe. Nous encourageons le comportement éthique et nous nous attendons à ce que nos employés soient :



Ouvert

Nous sommes ouverts et transparents dans la façon dont nous travaillons ensemble, et nous bâtissons des relations de confiance avec nos collègues, nos clients, les organismes de réglementation et les actionnaires.



Concentré

Nous sommes orientés sur les résultats et réalisons nos objectifs en fournissant des solutions pertinentes qui répondent aux besoins de nos clients.



Pionnier

Nous sommes curieux, et nous collaborons pour trouver des moyens innovants d'améliorer notre entreprise.



Courageux

Nous encourageons les gens habilités à être courageux lorsqu'ils remettent en question le statu quo, et décisifs lorsqu'ils proposent et mettent en œuvre le changement qui en résulte.

Lois, réglementations et politiques du Groupe

Toute violation des lois, des réglementations ou des politiques du Groupe Paysafe applicables pourrait compromettre la réputation de Paysafe, sa situation financière et, potentiellement, les licences nécessaires à l'exploitation de notre entreprise.

Dans toutes nos activités, nous respectons les lois pertinentes applicables, dont les législations du Royaume-Uni, de l'Union européenne, de l'Irlande, de la Suisse, du Japon, du Canada et des États-Unis. Ces lois couvrent notamment le blanchiment d'argent, la transmission d'argent d'électronique ou d'espèces, le traitement des paiements, la protection des données, la protection des consommateurs et la fraude. Les exigences en matière de conformité découlent aussi de nombreuses relations contractuelles que nous avons avec des systèmes de cartes, des banques et d'autres partenaires de paiement connexes afin de mener nos activités commerciales.

Étant donné que Paysafe est présent dans de nombreuses juridictions et que les lois et réglementations varient d'un pays à l'autre, assurez-vous de bien comprendre l'applicabilité des réglementations pertinentes en parlant à votre supérieur hiérarchique, au service de la conformité ou de protection de la vie privée ou à l'équipe juridique, selon le cas.

Vous devez :

- lire et vous engager à respecter les exigences de lutte contre le blanchiment d'argent, la réglementation (comme décrit dans

nos politiques de conduite mondiale et de conformité mondiale et les documents à l'appui) ainsi que les exigences contractuelles pertinentes à votre entreprise;

- suivre toute formation obligatoire, par exemple, la formation d'appoint annuelle portant sur le blanchiment d'argent, et chercher à vous tenir informés des développements juridiques et réglementaires pertinents à votre poste et à vos activités commerciales;
- dénoncer immédiatement au service de la conformité toute activité suspecte, réelle ou potentielle, qui pourrait être liée à un crime financier (c.-à-d. blanchiment d'argent ou financement du terrorisme). Toute omission de dénoncer des activités suspectes, réelles ou potentielles, entraînera une violation de nos engagements réglementaires et vous exposera à des pénalités et à des amendes. Toute omission de signaler de telles activités pourrait aussi constituer un acte criminel.

Veillez consulter la **Politique de conformité mondiale** et la **Politique de conduite mondiale** pour des directives supplémentaires.

Gestion et contrôle des risques

En tant que grande entreprise réglementée, Paysafe emploie une approche continue à l'égard des risques pour être en mesure de gérer constamment nos risques de façon responsable et efficace afin de prendre des bonnes décisions éclairées dans toute l'entreprise. Cela nous permet non seulement de réduire la probabilité et l'impact de la matérialisation de ces risques, mais aussi de prendre des décisions éclairées en matière de risques dans la planification, la mise en œuvre et l'exécution d'une stratégie de paiement innovante afin de générer plus de revenus et d'éviter le gaspillage des ressources.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la gestion des risques de l'entreprise, peu importe le poste, la fonction ou l'emplacement. Nous devons tous connaître le processus de gestion des risques pertinents à notre travail et savoir comment référer à un échelon supérieur les risques réels ou potentiels. Nous devons faire preuve de clarté et nous demander, à nous-mêmes et aux autres, de rendre compte de la propriété des risques liés à nos activités et de nos stratégies d'atténuation.

Des mesures de contrôle sont en place pour atténuer le risque (diminuer l'incertitude). Un contrôle efficace aide Paysafe à atteindre ses objectifs commerciaux en plus d'assurer l'efficacité des opérations, la fiabilité des rapports et la conformité robuste. Si nous souhaitons qu'une activité soit convenablement contrôlée, les gens impliqués dans l'activité doivent :

- comprendre les attentes de la direction à leur égard;
- être motivés et compétents pour atteindre les objectifs planifiés;
- être dissuadés de toutes pratiques indésirables;
- posséder les renseignements pertinents au bon moment pour prendre de meilleures décisions; et
- s'appuyer sur une surveillance continue pour détecter, prévenir et corriger les erreurs.

Vous devez :

- comprendre votre rôle dans la détermination des risques et la gestion de nos activités;
- comprendre les risques fondamentaux touchant l'achèvement fructueux des activités dont vous êtes responsable;
- comprendre le rôle que vous avez à jouer dans la mise en oeuvre de contrôles adaptés et économiques pour atténuer ces risques fondamentaux;

- discuter avec votre supérieur hiérarchique des nouveaux risques potentiels, ou soulever des préoccupations concernant votre capacité à exécuter des contrôles efficaces;
- collaborer entièrement dans le cadre des enquêtes et des audits d'incidents de Paysafe; et
- demander conseil à votre supérieur hiérarchique ou à un membre du service des risques ou de la conformité si vous avez une question concernant la gestion ou le contrôle des risques.

Reportez-vous à la **Politique mondiale de gestion des risques d'entreprise** pour des directives supplémentaires.

Délit d'initié

Nous ne négocions pas en utilisant des informations privilégiées

Les lois américaines sur les valeurs mobilières interdisent l'achat et la vente d'actions ou d'autres titres sur la base d'informations non publiques importantes. C'est ce qu'on appelle le « délit d'initié ». Si vous avez accès à des informations non publiques importantes sur Paysafe ou une autre société, quelle qu'en soit la source, vous n'êtes pas autorisés à utiliser ou à partager ces informations à votre avantage personnel. Toutes les informations non publiques importantes sur nous, nos propriétaires, clients, partenaires commerciaux, entrepreneurs, consultants, fournisseurs ou vendeurs doivent être considérées comme des informations confidentielles.

Si un membre de l'équipe négocie des titres de ces entités tout en détenant des informations non publiques importantes, ou si un membre de l'équipe partage des informations non publiques importantes avec d'autres personnes qui négocient, cela peut constituer un délit d'initié. Il nous incombe à tous d'examiner, comprendre et respecter la politique de négociation de titres. Toute personne ayant enfreint les lois sur les valeurs mobilières peut être tenue responsable et encourir d'importantes amendes et sanctions pénales, y compris des peines d'emprisonnement.

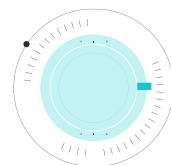
Concepts fondamentaux

- Les informations non publiques importantes sont des informations qui n'ont pas été communiquées au public et qu'un investisseur raisonnable prendrait en compte pour prendre une décision d'achat, de vente ou de détention d'actions dans une société. Cela peut inclure des résultats financiers ou des projections, des risques ou des développements importants en matière de litiges, des transactions majeures avec d'autres sociétés, telles que des coentreprises, des fusions, acquisitions ou désinvestissements potentiels et des annonces de nouveaux produits.
- Vous ne devez pas « donner des conseils d'initié » aux autres, qu'il s'agisse de membres de votre famille, d'amis ou de toute autre personne, en partageant avec eux des informations importantes non publiques afin qu'ils puissent négocier des actions, soit pour eux-mêmes, soit en votre nom. Tout comme le délit d'initié, les conseils d'initié sont illégaux et interdits en vertu de la politique de négociation de titres.
- Vous ne devez pas commenter les mouvements de cours des actions ou les rumeurs concernant d'autres développements importants de l'entreprise (y compris les discussions dans les bavardoirs ou sur les plateformes de médias sociaux). Signalez simplement tout ce que vous voyez à l'équipe des communications.

Vous devez :

- vous assurer de comprendre la notion d'informations non publiques importantes telle qu'elle s'applique à Paysafe et à votre rôle;
- comprendre comment la politique de négociation de titres s'applique à vous, notamment, si vous pouvez uniquement négocier pendant les périodes autorisées compte tenu de votre rôle chez Paysafe. Par exemple, les membres de notre équipe de direction (ainsi que certains autres) ne peuvent pas négocier durant la période précédant les mises à jour trimestrielles du marché de Paysafe;
- suivre les règles spécifiques liées aux négociations qui vous sont imposées si vous travaillez sur un projet confidentiel ou secret pour Paysafe.

Veillez consulter la **Politique de négociation de titres** et la **Politique sur les communications externes et la divulgation** pour en savoir plus.



Gestion de l'information

L'information est fondamentale pour Paysafe. Afin de fournir des produits et services financiers de première qualité et afin que nos clients continuent à placer leur confiance en nous, nos informations et données doivent être de la plus haute qualité; elles doivent être mises à la disposition des bonnes personnes, au bon moment et dans le bon format.

La fonction de actifs de données supervisera tous les aspects de gouvernance des données au sein de Paysafe, couvrant la gestion et le contrôle de toutes les informations et données dans l'ensemble du Groupe. Les informations seront gérées tout au long de leurs cycles de vie, elles seront créées à des fins spécifiques, seront disponibles pour une réutilisation, et leur accès sera sécurisé. En outre, nous supprimerons les informations au moment opportun afin de garder notre base de données pertinente et utile.

La **Politique mondiale de gestion de l'information** de Paysafe donne un aperçu à haut niveau de l'approche qui sera adoptée au sein de la Société pour tous les aspects de la gestion et de la conservation des informations.

Concepts fondamentaux

- Classification de sécurité : une mention allant de « Secret » à « Public » sera apposée à toutes les données (structurées) de nos bases de données et à toutes les informations (non structurées), ou « contenu », répertoriées dans d'autres référentiels afin de permettre aux utilisateurs de savoir comment gérer et partager les informations.
- Libre accès : afin que nous puissions optimiser la valeur de nos informations, celles-ci doivent être récupérables pour pouvoir être réutilisées. Par conséquent, tout contenu non sensible (documents) sera récupérable; l'accès à ces documents sera cependant accordé strictement en fonction des besoins et basé sur les rôles.
- Cycle de vie des informations : toutes les informations seront créées, classées, stockées de manière sécurisée, utilisées et partagées, conservées si nécessaire et puis supprimées ou archivées.
- Propriété des informations : toute information dont disposera Paysafe sera sous la responsabilité de quelqu'un. De cette façon, à chaque étape du cycle de vie d'une information, le ou la responsable devra prendre une décision concernant les informations dont il ou elle dispose. Cette responsabilité peut être déléguée.

Vous devez :

- réfléchir à la manière dont vous créez des informations afin qu'elles soient classées correctement, créées au bon endroit et dotées des contrôles d'accès appropriés;
- tenir dûment compte des intérêts des clients et les traiter équitablement et conformément au présent Code et à nos politiques;
- être particulièrement vigilants lors de la création ou du traitement des renseignements personnels ou de toute information classée confidentielle ou secrète;
- **éviter** d'utiliser vos courriers électroniques pour stocker des documents devant être partagés; MS Outlook n'est pas un système de gestion de documents;
- **éviter** de faire une copie d'un document « juste au cas où »; cette duplication d'informations peut augmenter le risque qu'une version incorrecte d'un document devienne celle utilisée, et cela pourrait également s'avérer coûteux;
- utiliser des métadonnées ou des balises le cas échéant afin de rendre les informations plus accessibles;
- les données identifiées comme devant être supprimées doivent l'être entièrement et ne pas être archivées davantage. Tous les systèmes doivent être conçus avec des capacités de suppression ou d'obscurcissement des données.

Reportez-vous à la **Politique mondiale de gestion de l'information** pour des directives supplémentaires.

Nos clients

Nos clients sont au cœur de tout ce que nous faisons chez Paysafe et notre stratégie est construite autour de la fidélité de la clientèle. Le client doit être au cœur de tout ce que nous faisons du début à la fin de la relation client. En particulier, nous nous efforçons de faire en sorte que :

- nous traitons nos clients équitablement en tout temps;
- nous agissons de bonne foi envers nos clients;
- nous évitons de causer un préjudice prévisible à nos clients;
- nous aidons nos clients à atteindre leurs objectifs financiers lorsqu'ils utilisent nos produits et services;
- notre processus de développement de produits est centré sur nos clients;
- nous aidons nos clients à réaliser les avantages de nos produits et services et agissons dans leur intérêt sans obstacles déraisonnables;
- nos produits et services soient adaptés à l'usage prévu et offrent une juste valeur;
- nous écoutons nos clients pour comprendre leur expérience de nos produits et services et agissons en conséquence;
- nous générions des informations à partir des commentaires des clients et les utilisons pour améliorer nos produits et services;
- nous veillons à ce que nos clients disposent de toutes les informations dont ils ont besoin pour faire les meilleurs choix possibles;
- nous communiquons toujours avec nos clients d'une manière claire, équitable et non trompeuse; et
- nous identifions et reconnaissons les besoins des clients vulnérables.

Traiter les clients équitablement et obtenir de bons résultats pour nos clients est au cœur de Paysafe et cela est reflété dans notre **Politique de conduite mondiale**. Ce document définit comment Paysafe s'engage à veiller à ce que le principe de traiter les clients équitablement et d'obtenir de bons résultats soit appliqué dans tous les domaines de nos activités commerciales quotidiennes, que ce soit au sein de Paysafe ou par des fournisseurs fournissant des services externalisés.

Paysafe reconnaît les besoins des clients vulnérables et nos responsabilités envers eux et cherche à jouer un rôle proactif en s'engageant avec les associations de l'industrie et les organismes gouvernementaux sur les sujets des clients qui favorisent l'accès et l'inclusion.

Concepts fondamentaux

- Nos clients doivent toujours avoir l'assurance que le traitement équitable des clients est au cœur de la culture de Paysafe.
- Nous fournirons aux clients des informations claires sur nos produits et services (y compris les frais et autres charges) et les tiendrons informés tout au long de leur relation avec nous.
- Nous chercherons toujours à donner un préavis raisonnable des modifications apportées aux conditions générales de Paysafe, y compris nos frais et charges, et de nous assurer que nos produits et services offrent une juste valeur.
- Nous sollicitons activement les commentaires des clients et répondons rapidement à leurs préoccupations.
- Toutes les plaintes que nous recevons feront l'objet d'une enquête et seront traitées avec bienveillance, le plus rapidement possible et conformément aux exigences réglementaires.
- Nos équipes sont formées et gérées de manière à promouvoir un traitement équitable des clients et de Paysafe.

Vous devez :

- tenir dûment compte des intérêts des clients et les traiter équitablement et conformément au présent Code et à nos politiques;
- veiller à ce que toutes les communications avec les clients soient claires, justes et non trompeuses;
- être attentifs aux besoins spécifiques des clients vulnérables, respectueux de leur situation et proactif en veillant à ce que Paysafe s'acquitte de ses responsabilités envers eux;
- toujours reconnaître et chercher à résoudre toute erreur dans nos relations avec nos clients; et
- suivre la **Politique sur les renseignements sur la criminalité financière : demande d'informations** et la **Politique de traitement des plaintes** lorsque vous traitez les plaintes des clients.

Reportez-vous à la **Politique de conduite mondiale** pour obtenir de plus amples renseignements.

Traitement équitable

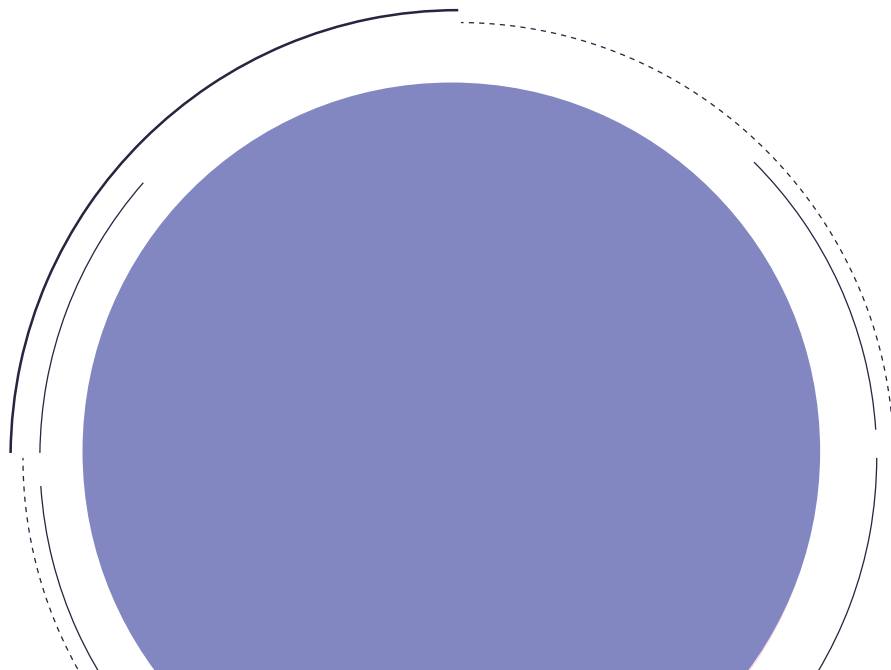
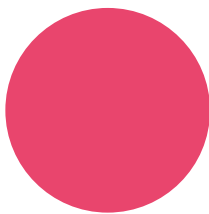
Dans nos interactions quotidiennes avec les collègues, les partenaires commerciaux, les vendeurs et les fournisseurs, l'honnêteté et l'intégrité sont essentielles. Les conséquences d'un comportement contraire à l'éthique peuvent être dévastatrices pour chacun et/ou pour Paysafe.

Vous êtes censés vous comporter de manière professionnelle et éthique. Il est de votre responsabilité de vous comporter de manière honnête, éthique et équitable envers vos collègues, les partenaires commerciaux, les vendeurs, les fournisseurs et les concurrents de Paysafe, les organismes publics ou semi-publics et le public et de suivre les politiques de Paysafe.

Vous ne devez pas profiter indûment de quiconque par la manipulation, l'abus d'ancienneté, la dissimulation, l'abus d'informations privilégiées, la fausse déclaration de faits importants ou toute autre pratique déloyale. Tout comportement malhonnête et/ou contraire à l'éthique ne sera pas toléré.

Vous devez :

- mener des affaires avec une intégrité et un professionnalisme sans compromis;
- corriger toute erreur dont vous avez connaissance, qu'elle soit en faveur de Paysafe ou non;
- traiter tous les collègues, partenaires commerciaux, vendeurs et fournisseurs de manière juste et honnête en adoptant toujours une approche inclusive et non discriminatoire;
- informer immédiatement le service de la conformité ou l'équipe juridique si vous pensez avoir reçu des informations sensibles sur les concurrents ou des secrets commerciaux d'un concurrent;
- ne pas induire en erreur, représenter faussement ou tromper d'autres employés, partenaires commerciaux, vendeurs ou fournisseurs ni de profiter indûment des efforts des autres;
- ne pas partager d'informations non publiques sur les prix avec les concurrents; et
- ne pas adopter une conduite préjudiciable à l'image de Paysafe.

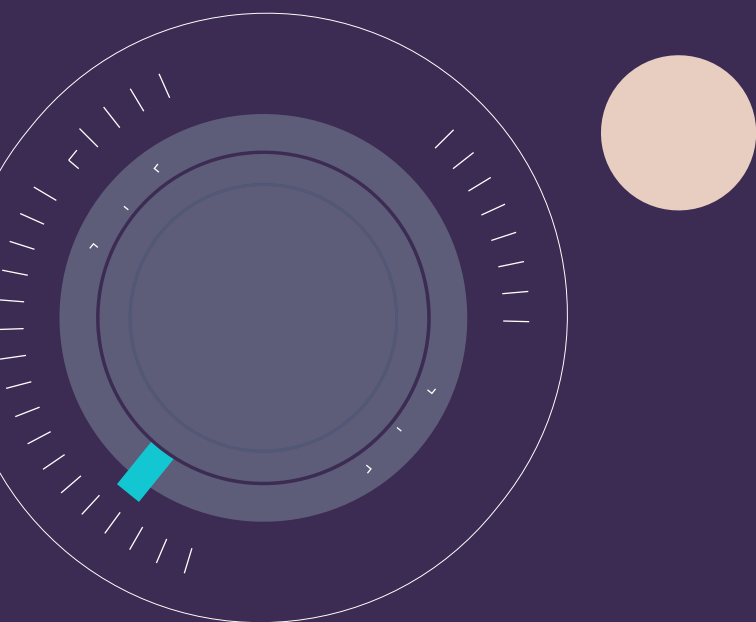


Fonction de protection de la vie privée et politique de confidentialité mondiale

Tout individu a un certain nombre de droits en ce qui concerne la manière dont ses renseignements (ou données) personnels sont traités. Dans le cadre de nos activités commerciales, nous collecterons, stockerons et traiterons les données personnelles de nos employés, clients, fournisseurs et autres tierces parties. Paysafe reconnaît que le traitement légal des données est nécessaire pour respecter ses obligations réglementaires et contractuelles envers les partenaires commerciaux et renforcer ses activités commerciales.

Vous devez :

- vous conformer aux exigences de la **Politique mondiale de confidentialité** et des **normes de confidentialité mondiales** associées;
- si vous gérez une équipe, assurez-vous que les membres de votre équipe sont conscients de leurs responsabilités en vertu des politiques et normes ci-dessus;
- adopter l'approche « Garder la confidentialité » (ou « Confidentialité dès la conception ») pour assurer la confidentialité et la sécurité des informations dès les premières étapes du développement de nouveaux produits ou services ou des modifications apportées aux systèmes de données et à leur gestion;
- toute demande de « droits » d'une personne doit être identifiée et transmise immédiatement à votre gardien local des droits; et
- demander conseil à votre supérieur hiérarchique ou à l'équipe de protection de la vie privée (à privacyteam@paysafe.com) si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la mise en œuvre des normes de confidentialité, la gestion des données ou le traitement des droits des personnes.



Sécurité de l'information

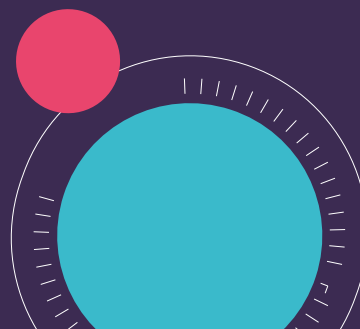
Paysafe a pour mission de protéger les données et les renseignements commerciaux des clients afin de maintenir notre réputation de prestataire de services de paiement de confiance ainsi que notre avantage concurrentiel. Vous devez protéger les données des clients, la propriété intellectuelle et les autres informations détenues sous quelque forme que ce soit contre le vol, la divulgation non autorisée et/ou la modification.

Rappelez-vous que chaque personne qui travaille pour nous ou avec nous a la responsabilité de protéger les données des clients, la propriété intellectuelle et nos autres actifs d'information contre le vol, la divulgation non autorisée et/ou la modification.

Vous devez :

- vous conformer à la **Politique de sécurité mondiale** et à la **Politique de conduite mondiale** (et aux documents connexes) pour assurer que nous protégeons les renseignements des clients et ceux de l'entreprise;
 - suivre nos 10 règles d'or :
1. protéger vos renseignements en tout temps et veiller à ce que vos mots de passe soient protégés;
 2. être prudents en ce qui concerne les informations que vous partagez et avec qui vous les partagez;
 3. utiliser les niveaux de classification : secret, confidentiel, interne et public;
 4. lire nos politiques de sécurité interne et externe;
 5. surveiller de près qui peut voir les informations sur vos appareils pendant que vous êtes en déplacement ou travaillez à domicile;
 6. réfléchir à deux fois avant de cliquer, rechercher, parcourir ou télécharger;
 7. utiliser toujours le RPV lorsque vous travaillez à distance et user de la prudence en utilisant le WiFi public;
 8. garder votre bureau propre et suivre la politique d'accès lorsque vous accueillez des invités au bureau; être tout aussi prudents dans votre environnement de bureau à domicile;
 9. prendre connaissance de notre politique détaillée en matière de données personnelles et de protection de la vie privée;
 10. signaler tous les incidents et toutes les préoccupations en matière de sécurité (notamment toute omission de respect de notre **Politique de sécurité mondiale** ou de tout autre document connexe) au Centre des opérations de sécurité au: soc@paysafe.com ou +359 888 203-412.
 - si vous dirigez une équipe, il vous incombe de vous assurer que les membres de votre équipe respectent les politiques de Paysafe;
 - demander conseil à votre supérieur hiérarchique ou à l'équipe responsable de la sécurité de l'information si vous avez de la difficulté à vous conformer à tout aspect de la politique de sécurité ou si vous avez des questions sur la manière dont la politique doit être mise en œuvre dans le cadre des activités dont vous êtes responsable.

Reportez-vous à la **Politique de sécurité mondiale** et à la **Politique de conduite mondiale** pour des directives supplémentaires.



Prévention de la fraude et protection des actifs

Vous devez protéger les actifs de Paysafe de la perte, du vol, de tout usage abusif, des dommages et du gaspillage afin de préserver leur valeur. Nos actifs doivent être utilisés à des fins légitimes et autorisées pour le compte de l'entreprise seulement. Paysafe ne tolérera aucune fraude dans l'entreprise.

Lorsque nous détenons des fonds de clients qui doivent être protégés, vous devez vous assurer que ces montants sont correctement protégés en tout temps en suivant nos politiques et réglementations applicables. Cela nous permet d'assurer que ces montants sont toujours clairement identifiés et protégés.

Outre les actifs d'information (voir ci-dessus), les exemples d'actifs Paysafe comprennent les fonds propres, les licences réglementaires et le matériel informatique. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des actifs de Paysafe, et vous devez toujours demander la confirmation de votre supérieur hiérarchique si vous avez des questions.

Vous devez :

- réclamer le remboursement des dépenses conformément à la politique sur les déplacements et les dépenses qui s'applique à votre secteur d'activité;
- acheter des biens et des services et obtenir l'approbation pour les dépenses d'exploitation, le recrutement de personnel et les contrats conclus avec des tierces parties conformément à la politique d'approvisionnement pertinente qui s'applique à votre secteur d'activité;
- vous assurer que tous les documents qui pourraient lier juridiquement les entités de Paysafe, et qui diffèrent des modèles approuvés par l'équipe juridique, sont envoyés à l'équipe juridique pour examen et approbation avant la signature.

Reportez-vous à la [Politique mondiale relative à nos employés](#), la [Politique sur les actifs mondiaux et l'intégrité financière](#), la [Politique opérationnelle d'investissement et d'exposition \(RU\)](#), la [Politique opérationnelle d'investissement et d'exposition \(Irlande\)](#) et la [Politique de gestion du risque de fraude à l'interne](#) pour des directives supplémentaires.

Conflits d'intérêts

Vous devez toujours agir dans les meilleurs intérêts de Paysafe et éviter les conflits d'intérêts qui menacent votre capacité à prendre des décisions d'affaires efficaces et objectives.

Utilisation responsable des systèmes et des produits de Paysafe

Tous les employés de Paysafe doivent connaître à fond les produits de Paysafe pour pouvoir apprécier ce qu'est l'expérience de nos clients au quotidien, et en bout de ligne, devenir un précieux ambassadeur de Paysafe. Les prêts qui vous sont offerts ou le cautionnement de vos obligations par Paysafe sont particulièrement préoccupants.

Si vous êtes un consommateur des produits et services Paysafe et que vous avez un niveau d'accès à nos systèmes d'entreprise qui vous permet de visualiser les données du compte client et/ou de modifier l'état ou la configuration et/ou les capacités du compte, y compris votre propre compte ou le compte de quelqu'un qui a une relation étroite avec vous (membres de votre famille, de votre ménage, vos partenaires d'affaires ou toute personne qui pourrait influencer votre objectivité), vous devez observer ce qui suit :

- vous **ne devez pas** utiliser votre accès aux systèmes de Paysafe ni votre connaissance des contrôles internes et de toute défaillance potentielle, pour nuire par négligence à la réputation de Paysafe ou obtenir des avantages inappropriés pour vous-même ou une autre tierce partie;
- vous **devez** seulement consulter les détails du compte du client, les documents de vérification et les historiques de transactions qui sont requis pour accomplir vos tâches professionnelles chez Paysafe. Veuillez respecter la vie privée de vos collègues ou d'autres clients de Paysafe que vous pourriez connaître et ne pas accéder à leur compte à moins qu'il n'y ait un motif d'affaires valable de le faire. Toute omission de respecter cette exigence pourrait assujettir Paysafe à la responsabilité puisqu'il pourrait s'agir d'une violation des lois et des réglementations sur la protection des données;

- Paysafe respectera la vie privée de son personnel, bien qu'elle se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, d'enquêter sur les comptes appartenant à des membres du personnel ou à des personnes ayant des liens étroits avec le membre du personnel en cas de soupçon de comportement frauduleux ou d'autre comportement inapproprié. Tous les renseignements personnels divulgués dans le cadre d'une telle enquête demeureront confidentiels, et seul le personnel autorisé y aura accès;
- si vous êtes un titulaire de compte VIP conformément aux conditions générales de Paysafe ou si vous avez l'intention de présenter une demande de statut VIP, vous **devez** immédiatement le divulguer au service de la conformité; et
- vous **devez** agir avec intégrité et dans les meilleurs intérêts des clients en tout temps.

Utilisation responsable des systèmes et des produits de Paysafe

Vous avez le devoir envers Paysafe de promouvoir les intérêts commerciaux de Paysafe lorsque l'opportunité de le faire se présente. À moins d'avoir obtenu l'autorisation du chef du contentieux et du chef de la conformité, il vous est interdit de saisir personnellement (ou de demander à un tiers de saisir) une opportunité d'entreprise découverte par le biais de l'utilisation des biens, des informations ou de la position de l'entreprise. De plus, il vous est interdit d'utiliser la propriété, les informations ou la position de Paysafe à des fins personnelles et de concurrencer Paysafe sans autorisation du chef du contentieux et du chef de la conformité.

Autres conflits d'intérêts potentiels

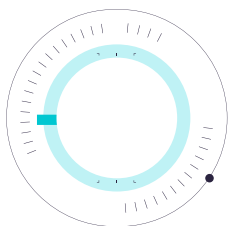
Voici des exemples, sans toutefois se limiter à ce qui suit :

- vous ou quiconque entretenant une étroite relation avec vous qui reçoit des avantages inappropriés comme de l'argent comptant ou des rabais ou qui est choisi comme fournisseur ou partenaire d'affaires en raison du poste que vous occupez à Paysafe;
- un ancien membre du personnel de Paysafe qui vous contacte dans le but d'obtenir des renseignements confidentiels internes concernant les affaires, l'entreprise ou des clients de Paysafe, ou qui vous demande d'agir de manière qui pourrait nuire aux intérêts de Paysafe. Vous **devez** immédiatement dénoncer une telle conduite à votre supérieur hiérarchique et au service de la conformité et cesser de communiquer avec cette personne;
- vous permettez que tout placement que vous détenez ou ceux d'une autre personne avec qui vous entretenez une étroite relation influencent votre travail de manière autre que dans les meilleurs intérêts de Paysafe, notamment des placements chez un concurrent, un client ou un fournisseur de Paysafe;

- quelqu'un qui entretient une étroite relation avec vous et qui vous rend directement compte, ou qui a la capacité d'influencer l'évaluation de son rendement, son salaire et ses avantages sociaux; ou
- si vous envisagez d'assumer des rôles supplémentaires en dehors de Paysafe (y compris des postes au sein des conseils d'administration) ou des affiliations existantes avec des concurrents, des clients ou des fournisseurs.

Veillez signaler tout conflit réel ou potentiel à votre supérieur hiérarchique ou au service des ressources humaines dès qu'un tel conflit se produit ou, si vous n'êtes pas certains qu'une transaction potentielle représente un conflit d'intérêts, avant de vous engager dans une telle démarche.

Reportez-vous à la **Politique de conduite mondiale**, à la **Politique sur les conflits d'intérêts** et à la **Politique sur les opérations entre apparentés** pour des directives supplémentaires.



Lutte contre la corruption, cadeaux et divertissements

Vous ne devez pas offrir, donner, solliciter ni accepter de cadeaux ou d'avantages inappropriés à des tierces parties, ou de leur part, ni vous engager dans toute forme de corruption.

Vous ne devez jamais :

- offrir ou effectuer un paiement non autorisé, autoriser un paiement inapproprié (en espèces ou autrement) à un fonctionnaire local ou étranger ou à toute personne ou entité. Si vous êtes confrontés à une demande d'un tel paiement, vous devez consulter le service de la conformité avant d'agir;
- faire des dons de charité ou des dons à une organisation politique pour le compte de Paysafe sans examen préalable du service de la conformité;
- offrir ou recevoir de l'argent (ou quoi que ce soit de valeur), des cadeaux, des commissions occultes en relation avec l'obtention d'un avantage commercial ou d'attribution de contrats hors des arrangements de rémunération approuvés;
- induire ou faciliter autrui à transgresser les lois ou les réglementations.

Vous devez :

- vous reporter à giftsandhospitality@paysafe.com avant d'offrir, d'accepter ou de refuser des cadeaux et des marques d'hospitalité dépassant les limites établies dans la **Politique relative aux pots-de-vin et à la corruption**.

Consultez la **Politique de conduite mondiale** et la **Politique relative aux pots-de-vin et à la corruption** pour des directives supplémentaires.

Exactitude des registres et déclaration financière

Vous devez conserver des dossiers complets et exacts et vous assurer que les renseignements que vous fournissez aux autres sont fiables. Nous exigeons des renseignements opérationnels complets et exacts pour étayer des prises de décisions d'affaires efficaces et des rapports externes précis et complets.

Nos registres financiers et comptables sont utilisés pour produire des rapports à l'intention du conseil d'administration, des investisseurs et d'autres intervenants. L'exactitude et les rapports financiers sont essentiels au succès continu de Paysafe. C'est la clé de notre réputation d'intégrité et l'assurance de la stabilité de nos fondations et de notre pérennité en tant qu'entreprise. Il est également essentiel que nous fassions une divulgation complète, juste, exacte, opportune et compréhensible dans les rapports et documents que nous soumettons à nos organismes de réglementation et dans l'ensemble de nos communications publiques.

Vous devez :

- vous assurer que tous les registres et les comptes, notamment les feuilles de temps, les rapports de vente, les factures et les rapports de dépenses, sont complets et exacts;

- ne jamais falsifier un document ou déformer les faits liés à une transaction en particulier;
- ne jamais approuver des documents sans avoir été dûment autorisé par écrit à le faire;
- consigner les transactions dès que possible une fois celles-ci conclues et conserver les documents justificatifs appropriés;
- conserver les registres financiers, comptables ou de transactions uniquement pendant la durée nécessaire au respect des exigences juridiques et réglementaires. Dans l'éventualité où vous seriez informé d'une enquête interne ou externe imminente, vous ne pouvez détruire des registres (notamment des courriels) à moins que l'équipe juridique ne vous ait autorisé à le faire.

Reportez-vous à la [Politique sur les actifs mondiaux et l'intégrité financière](#) pour des directives supplémentaires.

Environnement de travail du Groupe

Nous voulons que Paysafe soit un lieu de travail pertinent et où règne le respect.

Par conséquent, nous nous sommes engagés à fournir un environnement de travail qui :

- appuie nos valeurs **d'ouverture, d'orientation, d'innovation et de courage** qui sous-tendent notre culture de collaboration, d'optimisme, d'inclusion, de plaisir et de succès;
- offre un cadre inclusif et favorable dans lequel chaque employé est en mesure de fournir son plein potentiel et optimiser sa contribution en reconnaissant et en appréciant le potentiel créatif que des individus de différents milieux et capacités apportent à leur travail;
- permet à tout le monde d'offrir un service de première qualité, orienté vers le client;
- accueille différents styles et modes de pensée, encourage

l'innovation et favorise une culture où chacun peut prendre la parole afin d'améliorer les choses;

- reconnaît et récompense le rendement;
- est attrayant aux éventuels candidats et clients;
- favorise la confiance et le respect d'autrui et suscite une amélioration continue par l'entremise du développement personnel et professionnel;
- est exempt de discrimination, de harcèlement et de toute conduite inappropriée; et
- est un lieu de travail sécuritaire.

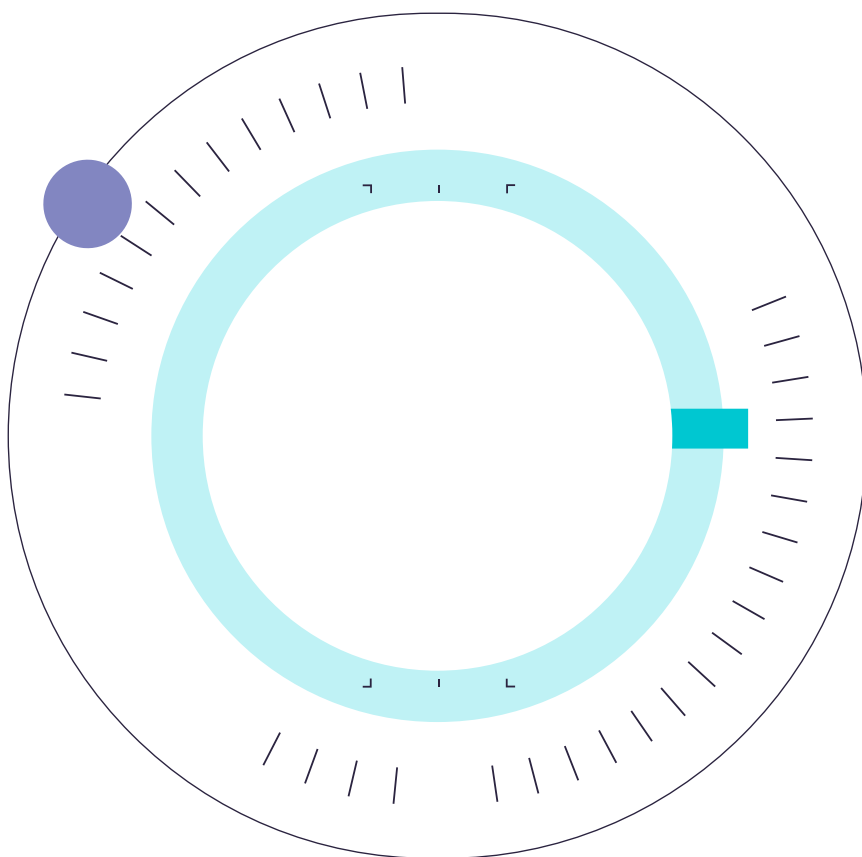
Veillez contacter l'équipe des ressources humaines qui couvre votre fonction professionnelle précise ou consulter la [Politique mondiale relative à nos employés](#) pour des directives supplémentaires.

Demandes du public ou des parties externes

Vous ne devez pas parler au nom de Paysafe ni divulguer d'informations du domaine public, à moins d'y être autorisé. Lorsque des tiers, notamment les médias, des investisseurs, des analystes financiers, des organismes de réglementation ou d'autres organismes publics contactent Paysafe pour obtenir des renseignements relatifs à une demande, la réponse pourrait avoir une incidence significative sur la réputation de Paysafe.

Vous devez :

- transmettre immédiatement toute demande d'information émanant d'un tiers à votre supérieur hiérarchique ou à l'équipe des communications d'entreprise (le cas échéant) si vous n'avez pas été autorisé à parler au nom de Paysafe;
- ne pas faire de commentaires inappropriés concernant Paysafe ou agir de manière à nuire à la réputation de Paysafe; et
- faire particulièrement attention au contenu que vous publiez sur vos canaux de médias sociaux.



Dénonciation

Paysafe s'engage à mener ses affaires avec honnêteté et intégrité et avec une culture d'ouverture, de responsabilité et d'éthique professionnelle élevée. Nos employés sont notre source la plus importante pour découvrir les fautes éventuelles qui doivent être corrigées.

Si vous constatez ou soupçonnez un problème d'inconduite qui n'est pas conforme à nos valeurs et au Code Paysafe, vous devez le reporter. Il existe de nombreuses façons de le faire chez Paysafe; elles sont décrites dans la **Politique de dénonciation**. Vous pouvez contacter notre équipe des RH, notre équipe de dénonciation de la conformité au whistleblowing@paysafe.com, votre supérieur hiérarchique ou un cadre dirigeant, notre équipe juridique, notre champion de la dénonciation Paysafe ou utiliser notre canal de dénonciation confidentiel externe, Lighthouse Services.

Si vous êtes au fait, ou soupçonnez, un manquement au Code Paysafe ou toute autre inconduite, faute professionnelle ou comportement illégal ou contraire à l'éthique en milieu de travail, nous vous encourageons à nous le dénoncer conformément aux divers canaux énoncés dans la **Politique de dénonciation**. Cette politique a pour but de protéger ceux qui dénoncent de bonne foi des transgressions éventuelles ou réelles et d'assurer que les préoccupations sont sujettes à une enquête en bonne et due forme. Paysafe ne tolérera aucunes représailles envers quiconque qui dénonce de bonne foi. Si vous êtes un employé et souhaitez signaler un problème dans l'anonymat, nous vous encourageons à utiliser notre système de dénonciation géré par un fournisseur de services impartial et externe, Lighthouse Services, où vous avez la possibilité de signaler vos préoccupations via le Web ou par téléphone (opérant 24/7).

Vous devez :

- **ne pas** utiliser la **Politique de dénonciation** pour les plaintes de nature générale ou les griefs personnels; discutez plutôt de ces sujets avec votre supérieur hiérarchique ou l'équipe des ressources humaines;
- **ne pas** utiliser la **Politique de dénonciation** avec intention malveillante de nuire à quelqu'un ou à une entité. Si nous découvrons que tel est le cas, vous pourriez être assujetti à des mesures disciplinaires;
- vous assurer qu'aucune personne qui s'exprime ne subisse de représailles.

Reportez-vous à la **Politique de conduite mondiale** et à la **Politique de dénonciation** pour des directives supplémentaires.

Nonobstant toute exigence de confidentialité du présent Code, et nonobstant tout autre accord de confidentialité ou de non-divulgence (que ce soit par écrit ou autrement, y compris, sans limitation, dans le cadre d'un contrat de travail, d'un accord de séparation ou d'un accord d'emploi ou de rémunération similaire) applicable aux employés actuels ou anciens, ce Code n'empêche aucun employé actuel ou ancien de communiquer, de coopérer ou de déposer une plainte auprès de toute branche, agence ou entité fédérale, étatique ou locale gouvernementale ou d'application de la loi (collectivement, une « entité gouvernementale ») concernant d'éventuelles violations de toute loi ou réglementation fédérale, étatique ou locale des États-Unis, ou faire une divulgation d'une autre manière à une entité gouvernementale, dans chaque cas, qui est protégée en vertu des dispositions relatives aux dénonciateurs d'une telle loi ou réglementation, à condition que (i) dans chaque cas, ces communications et divulgations sont conformes à la loi applicable et (ii) les informations soumises à une telle divulgation n'ont pas été obtenues par l'employé actuel ou ancien par le biais d'une communication soumise au secret professionnel de l'avocat, à moins qu'une telle divulgation de ces informations ne soit par ailleurs autorisée par un avocat conformément au règlement 17 CFR 205.3(d)(2), aux règles de conduite des avocats applicables ou autrement. Tout accord en conflit avec ce qui précède est par les présentes réputé modifié par la Société pour être conforme à ce qui précède.

Remarque : Tous les exemplaires imprimés de ce document NE sont PAS CONTRÔLÉS et doivent être utilisés à des fins INFORMATIVES SEULEMENT puisque les exemplaires imprimés ne seront pas systématiquement mis à jour.

Droit d'auteur © 2023 Paysafe

Tous droits réservés. Ce document ne doit pas être téléchargé, copié ou distribué sans le consentement écrit de Paysafe.

